

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24/11/2025

Délégués	Présent	Délégués	Présent	Délégués	Présent
DUTHEIL Stéphanie		AUCLAIR Catherine	X	JAMES Eric	
PERRIAT Jacques	X	RILLET Rémy	X	DROUET Martial	X
BAUCHERON Thierry	X	DIAZ Ramon Représenté Par LIGER Eric	X	WERQUIN-QUESNEY Isabelle	
SIMON Frédéric	X	BERTHELOT Sébastien		EDON Michel	
DUFAY Pierre	X	HOORELBECKE Laurence	X	HESLOIN Patrice	
SCHAEFER Claude		CAPPELAERE Marc		LEVERRIER Christiane	
FOURNET Hervé	X	MOUETTE Marie-Paule	X	ARNAULT Odile	X
HESLOIN Vincent	X	GODBILLE Laure		LEFEVRE Dominique	
RATTIER François	X	CASTEL Guillaume		LOISON Thierry	X
BRETON Jean	X	GLORIA Fabrice	X	GIRARD Pascal	
Secrétaire de séance :				Mme AUCLAIR Catherine	
Nombre de Délégués en exercice				30	
Présents :				17	
Pouvoirs :					
Votants :				17	

ORDRE DU JOUR :

- I. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 22/09/2025
- II. Délibérations : Tarif de l'eau 2026 et redevances Agence de l'eau
- III. Synthèse des études patrimoniales
- IV. Schéma directeur (validation)
- V. Point sur le site internet et accès aux délégués
- VI. Adoption du règlement intérieur du Smaep
- VII. Travaux prioritaires sur le secteur de Moulins : choix du maître d'œuvre.
- VIII. Délimitation de l'AAC de Louvoy : choix du cabinet d'études.
- IX. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h00 par le Président Rémy RILLET.

Ajout 3 points à l'ordre du jour : le conseil valide à l'unanimité l'ajout d'un élément dans le point III et des points VII et VIII.

I. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 22/09/2025

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité valide le Procès-verbal de la réunion précédente.

II. Délibérations : Tarif de l'eau 2026 et redevances Agence de l'eau

Monsieur le Président rappelle les tarifs au 1^{er} janvier 2025, à savoir

	Secteur Gâprée	Secteur Moulins
Part fixe abonnement principal	49.50 €	49.50 €
Part fixe abonnement secondaire	-	30.00 €
Part variable	0.55 €/m ³	0.60 €/m ³
Redevance AELB performance réseau	0.02 €/M ³	0.02 €/m ³
Tarif vente d'eau aux collectivités		0.04 €/m ³

Tel qu'il avait été évoqué lors du regroupement des 2 syndicats, monsieur le Président propose d'harmoniser définitivement le tarif sur les 2 secteurs de la manière suivante :

SMAEP GÂPRÉE - MOULINS

Part fixe abonnement principal	50.00 €
Part variable	0.60 €/m ³
Redevance AELB performance réseau	0.06€/M3 pour Gâprée et 0.07 €/M ³ pour Moulins
Tarif vente d'eau aux collectivités	0.06 €/m ³

Avec uniformisation de la redevance AELB :

SMAEP GÂPRÉE - MOULINS

Part fixe abonnement principal	50.00 €
Part variable	0.60 €/m ³
Redevance AELB performance réseau	0.065 €/M ³
Tarif vente d'eau aux collectivités	0.06 €/m ³

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité valide ces propositions avec un taux montant unique pour la totalité du syndicat pour la Redevance AELB à 0.065€/M³. Toutefois il s'avère qu'il n'est pas possible d'uniformiser la redevance. C'est donc la proposition initiale à 0.06 et 0.07€/m³ qui a été transmise en préfecture.

III. Synthèse des études patrimoniales

Une synthèse de chacune des 2 études a été adressées aux délégués par courriel.

Monsieur le Président indique qu'en l'état chacun de ces documents n'est pas complètement satisfaisant dans la mesure où les 2 syndicats sont maintenant réunis. En effet ces études définissent les priorités d'actions sur les installations et réseaux de chacun des syndicats et permettent l'élaboration du PGSSE.

Pour que ces documents soient utiles et efficaces Monsieur le Président demande qu'un complément soit demandé au cabinet ADM afin d'avoir un diagnostique et un PGSSE global pour l'ensemble du syndicat dans sa forme nouvelle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, donne un avis favorable à la consultation d'ADM pour l'élaboration d'un document unique.

IV. Schéma directeur (validation)

Le schéma directeur rencontre l'adhésion de tous mais doit faire l'objet comme le PGSSE d'un document unique compilant l'ensemble des 2 études et PGSSE.

V. Point sur le site internet et accès aux délégués

Monsieur le Président présente le site internet du SMAEP. Il est d'ores et déjà disponible.

Les délégués peuvent se connecter avec leur adresse électronique personnelle.

L'adresse du site est <http://www.smaep-gapree-moulins.fr>

VI. Adoption du règlement intérieur du Smaep

Le projet de règlement a été adressé par courriel.

Seul un point sur l'échéance du mandat de délégué a soulevé une question. Toutefois ce point découle directement de la législation et implique que les délégués restent en place jusqu'à la 1 ère réunion après le renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité le règlement intérieur est adopté.

VII. Travaux prioritaires sur le secteur de Moulins : choix du maître d'œuvre.

Monsieur le Président a reçu 2 offres pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur Moulins la Marche (de Ronxou au réservoir du Sapin) et sur Mahéru (lieudit La Tétardière).

1. SOGETTI : avec une estimation du marché de 290 000€ l'entreprise, bien connue et offrant toutes garanties, propose un taux d'intervention de **6.95%** soit sur la base de leur estimation 20 155€ HT.
2. SA2E : estimation du marché à 250 000€. L'entreprise présente elle aussi toutes les garanties et a déjà travaillé avec le syndicat comme son concurrent. Elle propose un taux d'intervention de **4.94%** soit sur la base de leur évaluation 12 355€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité retient l'entreprise SA2E sur la base d'un taux d'intervention de 4.94%. Autorise Monsieur le Président à solliciter toutes subventions auprès des agences de l'eau et du département.

VIII. Délimitation de l'AAC de Louvoy : choix du cabinet d'études

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la dérogation à la distribution d'eau potable à partir de l'UD de Louvoy il est prévu la délimitation de l'air d'alimentation du captage de Louvoy.

Pour cette étude, 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

1. Le cabinet CALLIGÉE de Nantes se positionne avec un coût de 13 408.75€ HT et 3 000€ en option pour reconnaissante pédologique.
2. Le cabinet CPGF-HORIZON de Avon qui se positionne avec un coût de 10 791€ HT et en option relevé piézométrique à 96€/U et sondage à la tarière à 62€/U.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité retient l'entreprise CPGF-HORIZON sur la base d'un hors options de 10 791€ HT ainsi que les 2 options selon les besoins. Autorise Monsieur le Président à solliciter toutes subventions auprès des agences de l'eau et du département.

IX. Questions diverses

L'audit de la DSP de Eaux de Normandie, réalisée par ADM Conseils n'appelle pas de remarques particulières à ce stade. Le document à l'usage des délégués sera mis à disposition sur l'espace adhérant du site du syndicat.

La séance est levée à 21 h21.